



AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 925-26

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 869-23 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS AU RÉSEAU PUBLIC ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil de cette Municipalité a, le 6 juillet 2026, adopté le règlement numéro 925-26.

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

(S) Eric Boisvert

.....
Éric Boisvert
Directeur général
et greffier-trésorier